

Vœu relatif à la **lutte contre les violences motorisées**  
déposé par Les Ecologistes Paris 20ème

Considérant l'engagement de la Ville de Paris quant à la création d'infrastructures cyclables et piétonnes notamment via ses Plans Vélo et Piéton,

Considérant le Plan Vélo 2021-2026, qui engage 250 millions d'euros en vue de créer 450 km de nouvelles infrastructures cyclables,

Considérant l'explosion de l'utilisation du vélo depuis les grandes grèves des transports en commun en 2019 et la crise sanitaire de 2020, atteignant aujourd'hui 11% de part modale à Paris contre 4% pour la voiture,

Considérant la prépondérance de la marche dans les façons de se déplacer des Parisien.ne.s. Pour rappel, un déplacement sur deux se fait en marchant à Paris,

Considérant que les usagers les plus vulnérables sont avant tout les piéton.ne.s et notamment les personnes âgées et les enfants ainsi que les cyclistes,

Considérant que 3 398 personnes sont décédées en 2023 sur les routes de France métropolitaine ou d'outre-mer (résultats définitifs ONISR).

Considérant que les "Depuis la pandémie, la part des usagers vulnérables, c'est-à-dire non carrossés (piétons, cyclistes, utilisateurs d'EDPm, usagers de deux-roues motorisés) parmi les personnes tuées ou blessées gravement s'est renforcée. Les occupants de voiture représentent désormais moins de la moitié des personnes tuées (48 %)" (Source : ONISR), ce qui témoignent du renforcement de la vulnérabilité des usager.e.s des mobilités dites "douces",

Considérant l'augmentation de l'agressivité des automobilistes comme l'illustrent les chiffres suivants :

- 67% des automobilistes admettent insulter d'autres conducteurs,
- 91% des automobilistes admettent dépasser délibérément les limitations de vitesse,

(Source : Baromètre de la conduite responsable par Ipsos et la Fondation Vinci Autoroute publié le 7 mai 2024),

Considérant qu'à Paris, en 2023, 18 piéton.ne.s, 3 cyclistes, 1 usager d'EDPM ont été tué.e.s à Paris contre 10 usager.e.s d'engins motorisés (VL et 2RM),

Considérant qu'à Paris, en 2023, 2480 piéton.ne.s, cyclistes ou utilisateurs.trices d'EDP ont été blessé.e.s légèrement ou gravement et que dans plus de 56% des cas cela a été dans un accident impliquant un véhicule motorisé (VL, poids lourds, 2RM),

Considérant les récits des expériences quotidiennes de violences motorisées dont sont victimes les piéton.ne.s et les cyclistes, largement relayées par les associations et les réseaux sociaux,

Considérant la grande tension dans l'espace public parisien dû à une très forte densité et un partage des rues parfois difficile,

Considérant que la Ville de Paris par l'édition de son Code de la Rue a mis en place des actions pour pacifier la cohabitation entre tous les usager.e.s (automobilistes, cyclistes, piéton.ne.s),

Considérant l'engagement de la Ville de Paris de tendre vers le Zéro Mort et Zéro Accident sur les routes,

Considérant que plus les véhicules sont lourds, plus les accidents sont graves, par exemple le risque de blessures mortelles augmente de 50% si ces usager.e.s vulnérables sont heurté.e.s par un véhicule de 1,8 tonne par rapport à un véhicule de 1,2 tonne,

Considérant qu'un des argumentaires utilisés dans la vente des SUV est celui de la sécurité du conducteur.trice, cette impression de sécurité masquant l'augmentation de la dangerosité de ce véhicule,

Considérant que le marché publicitaire le plus important de France est celui de l'automobile avec un budget de 2,75 milliard d'euros et que les publicités pour les SUV sont prépondérantes,

Considérant l'homicide volontaire de Paul Varry, cycliste de 27 ans par un conducteur de SUV, survenue le 15 octobre 2024,

Considérant la grande émotion qui a traversé tout le pays suite à cet homicide volontaire, et la grande mobilisation de la communauté cycliste,

Ainsi sur proposition du groupe Les Écologistes Paris 20ème, le Conseil du 20ème arrondissement émet le vœu que :

- La Maire de Paris, en concertation avec les associations représentantes des piétons et des cyclistes, dédie un lieu d'hommage à toutes les victimes des violences routières,
- La Maire de Paris interpelle le gouvernement afin d'étudier une trajectoire visant à limiter la circulation, la production et la vente de SUV en France, en particulier au sein de la métropole du Grand Paris en lien avec la ZFE
- La Maire de Paris interpelle le gouvernement afin de promulguer une loi interdisant toute publicité et opération marketing promouvant l'achat de SUV,
- La Maire de Paris s'engage à prioriser les projets d'aménagement visant l'amélioration de la sécurité des piétons et des cyclistes.
- Les Architectes des bâtiments de France, sous l'égide du Ministère de la Culture, acceptent la colorisation des pistes cyclables et notamment au niveau des intersections afin de maximiser la visibilité de l'infrastructure et des cyclistes et donc d'en améliorer leur sécurité,
- Le Préfet de Police facilite la réalisation d'aménagements cyclables sécurisés sur les axes de compétences partagées ou préfectorales et convienne d'une hauteur minimum pour les séparateurs à plus de 12 cm,
- Le Préfet de Police garantisse l'accueil de la parole des victimes de violences routières dans les commissariats de la ville et facilite les dépôts de plaintes,
- La Ville et la Préfecture de Police, dans leur rôle respectif de police de circulation, poursuivent leurs efforts visant à protéger les personnes les plus vulnérables dans la rue, à savoir les piétons et les cyclistes, en élaborant notamment un état des priorités d'action et des verbalisations par type de contravention et en les communiquant lors de la prochaine 3ème commission,
- La Ville de Paris relance une campagne d'information autour de la sécurité routière et du Code de la Rue
- La Ville de Paris en lien avec les associations de piétons et de cyclistes contribue au groupe de travail sur les violences motorisées lancé par le Ministre des Transports en proposant notamment de renforcer l'apprentissage de la cohabitation entre modes motorisés et modes doux et en lançant une enquête de victimisation des usagers de la route pour compléter les données annuelles de l'accidentologie.
- La Maire de Paris interpelle le gouvernement pour qu'il fasse voter une modification du CGCT pour permettre aux villes qui le souhaitent d'interdire la circulation de véhicules particuliers thermiques de plus de 1,8 tonne et de véhicules particuliers électriques de 2 tonnes.